



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info
COUPE

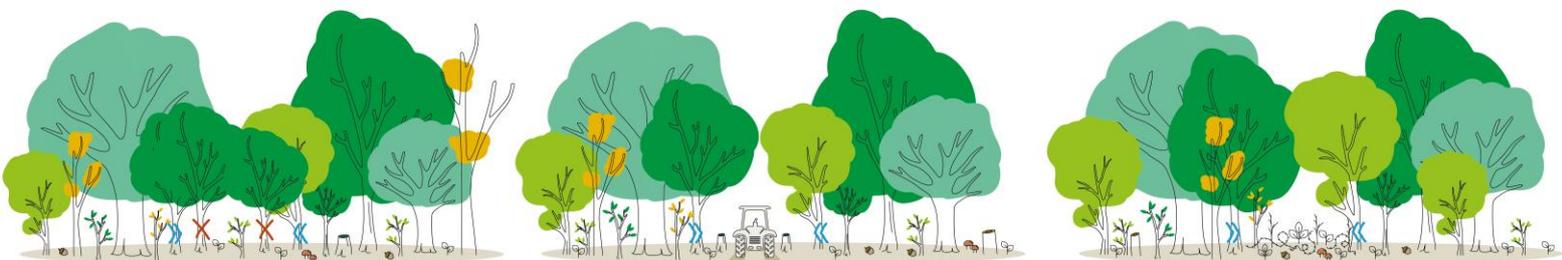
30 juillet 2021

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 39 et 40b de la forêt, situées sur le territoire de Versailles

Une coupe d'ouverture de chemins



>> Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 24 mètres environ, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Informations coupe

Parcelles	39 et 40b
Surfaces	8,4 hectares
Type de peuplements	Peuplement de futaie de chênes vieillis accompagné de taillis de châtaigniers jeunes (pa39) et âgés (pa40b)
Volume de bois prélevé	Total : 164 m3 de bois (12% de chênes, 57% de châtaigniers et 31% d'autres feuillus)
Date la dernière coupe réalisée	Il y a plus de 15 ans
Date de début des travaux	9 août 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Pourquoi cette coupe ?

En forêt, les **cloisonnements sont des chemins particuliers**. Ils permettent aux engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...) et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et gérer la forêt. L'objectif de ces chemins est majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts : **ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt**. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que **ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces**.



Après cette coupe ?

Les parcelles 39 et 40b vont ainsi bénéficier de chemins d'exploitation permettant de canaliser les engins forestiers. C'est chemins vont rapidement être comblés par la végétation forestière (fougère, ronces..). Les forestiers programmeront ainsi des travaux de broyage tous les 1 à 2 ans, notamment avant l'utilisation des chemins, afin de maintenir ces tracés ouverts.

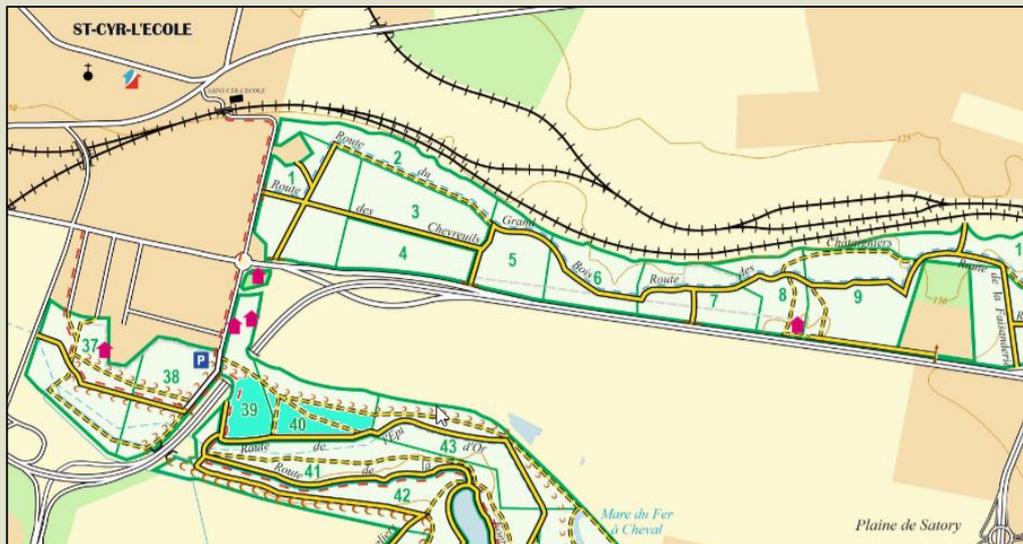
Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Ils seront utilisés principalement en bois de chauffage en circuit court. Les piles de bois seront ainsi entreposées pendant au moins 1 an sur la place de dépôt située sur la route forestière « les épis d'or » avant leur valorisation. Quelques grumes de chêne de belle qualité seront valorisées en bois d'oeuvre.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de la coupe parcelles 39 et 40b



La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr